



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

DECRET N° 2013-880,

fixant la Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2011-014 du 28 décembre 2011 portant insertion dans l'ordonnancement juridique interne de la feuille de route signée par les acteurs politiques malgaches le 17 septembre 2011 ;

Vu la loi n°90-033 du 21 décembre 1990, modifié par la loi n°97-012 du 06 juin 1997 portant Charte de l'Environnement malagasy ;

Vu le Décret n° 2011-653 du 28 octobre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la transition d'Union Nationale ;

Vu le décret n° 2011-687 du 21 novembre 2011, modifié par les décrets n°2012-495 et n°2012-496 du 13 avril 2012, n°2013-635 du 28 août 2013, n°2013-662 et n°2013-663 du 04 septembre 2013, n°2013-814 du 08 novembre 2013, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition d'Union Nationale ;

Vu le Décret n°2010-647 du 06 juillet 2010 modifié et complété par le décret n°2011-486 du 06 septembre 2011 fixant attributions du Ministère de l'Environnement et des Forêts ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement et des Forêts,

En Conseil du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} - En application de la Loi N° 90-033 du 21 décembre 1990 portant Charte de l'Environnement, le présent décret fixe la Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable dénommée « PErEDD », qui est en annexe, et ayant pour objet la refonte de la Politique Nationale d'Education Relative a l'Environnement dénommée « PERE ».

Article 2 –Des textes réglementaires précisent, en tant que de besoin les modalités d'application du présent Décret.

Article 3– Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret sont et demeurent abrogées, notamment le Décret N° 2002 - 751 du 31 juillet 2002, fixant la politique nationale de l'éducation relative à l'environnement

Article 4—Le Vice-Premier ministre chargé du Développement et de l'aménagement du Territoire, le Vice-Premier ministre chargé de l'Economie et de l'Industrie, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre du Commerce, le Ministre de la Communication, , le Ministre de la Culture et du Patrimoine , le Ministre de la Décentralisation, le Ministre de l'Eau , le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de l'Energie, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle, le Ministre des Finances et des budgets, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois Sociales, le Ministre des Forces Armées, le Ministre des Hydrocarbures, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Jeunesse et des Loisirs, le Ministre de la Justice, le Ministre des Mines, le Ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, le Ministre de la Population et des affaires sociales, le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies, le Ministre de la Promotion de l'Artisanat, le Ministre des Relations avec les Institutions, le Ministre de la Santé Publique, le Ministre de la Sécurité Intérieure, le Ministre des Sports, le Ministre du Tourisme, le Ministre des Transports, le Ministre des Travaux Publics et de la Météorologie, le Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret, qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Antananarivo, le 23 Décembre 2013

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Jean Omer BERIZIKY

Le Vice-Premier ministre chargé du
Développement et de l'aménagement du
Territoire,

Le Vice-Premier ministre chargé de
l'Economie et de l'Industrie

Julien REBOZA

Pierrot BOTOZAZA

Le Ministre des Affaires étrangères, p.i

Le Ministre de l'Agriculture

Jacques Ulrich RANDRIANTIANA

Rolland RAVATOMANGA

La Ministre du Commerce

Le Ministre de la Communication

Olga RAMALASON

Harry Laurent RAHAJASON

La Ministre de la Culture et du Patrimoine

La Ministre de la Décentralisation

Elia RAVELOMANANTSOA

Ruffine TSIRANANA

Le Ministre de l'Eau, p.i

Le Ministre de l'Education Nationale

Julien REBOZA

Régis MANORO

La Ministre de l'Elevage

Le Ministre de l'Energie

IhantaRANDRIAMANDRANTO

Nestor RAZAFINDRORIKA

Le Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Scientifique

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle

Etienne Hilaire RAZAFINDEHIBE

Jean André NDREMANJARY

Le Ministre de l'Environnement et des
Forêts, p.i

Le Ministre des Finances et des
Budgets

Jean Omer BERIZIKY

Lantoniaiana RASOLOELISON

Le Ministre de la Fonction publique, du
Travail et des Lois Sociales, p.i

Le Ministre des Forces Armées

Marcel BERNARD

Le Général de Corps d'Armée
Lucien RAKOTOARIMASY

Le Ministre des Hydrocarbures

Le Ministre de l'Intérieur

Marcel BERNARD

Florent RAKOTOARISOA

Le Ministre de la Jeunesse et des Loisirs

Le Ministre de la Justice, p.i

Jacques Ulrich RANDRIANTIANA

Florent RAKOTOARISOA

La Ministre des Mines

TolotrandryRajo Daniella
RANDRIANFENO

La Ministre de la Population et des
Affaires Sociales

Olga RAMAROSON

La Ministre de la Promotion de
l'Artisanat

Alibena Elisa RAZAFITOMBO

La Ministre de la Santé publique, p.i

Olga RAMAROSON

Le Ministre des Sports

Gérard BOTRALAHY

Le Ministre de la Pêche et des
Ressources halieutiques

Sylvain MANORIKY

Le Ministre des Postes,
Télécommunications et Nouvelles
Technologies

Ny Hasina ANDRIAMANJATO

Le Ministre des Relations avec les
Institutions

Victor MANANTSOA

Le Ministre de la Sécurité intérieure

Le Contrôleur Général de police
Arsène RAKOTONDRAZAKA

Le Ministre du Tourisme, p.i

Ny Hasina ANDRIAMANJATO

Le Ministre des Transports

Le Ministre des Travaux publics et de
la Météorologie

Ramarcel Benjamina
RAMANANTSOA

Le Colonel BOTOMANOVATSARA

Le Secrétaire d'Etat chargé de la
Gendarmerie nationale

Le Général de Division
RANDRIANAZARY

Pour ampliation conforme

Antananarivo le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

RALALA Roger

ANNEXE



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

**POLITIQUE NATIONALE DE L'EDUCATION RELATIVE A
L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
(PErEDD)**

Décembre 2013

PREFACE

Madagascar abrite une nature unique au monde qui fait sa renommée à l'échelle internationale. Une nature qui constitue aussi un moyen de subsistance, voire de survie pour une grande partie de sa population.

La préservation de l'environnement ne saurait se faire que pour et par l'Homme qui selon le concept de développement durable en est le centre. La population Malagasy avec sa démographie croissante tire les bienfaits de l'environnement. Elle l'exploite aussi, parfois de manière illicite, le détruit, mais elle peut également le protéger.

Le Gouvernement Malagasy est ainsi convaincu que l'éducation relative à l'environnement (ErE) de la population est un élément essentiel pour parvenir à une harmonisation des besoins de la population et à la gestion pérenne de l'environnement.

A cet effet, la Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement (PERE) a été mise au point en 2002. Elle avait comme principaux objectifs la promotion de la conscience environnementale de la population, le respect de la vie et de l'environnement, la solidarité nationale et le respect des autres et de soi-même.

Néanmoins, suite au constat de lacunes dans cette politique tant sur le plan institutionnel que dans la mise en œuvre, le Ministère de l'Environnement et des Forêts en collaboration avec les Ministères sectoriels et les Organismes partenaires a procédé à l'actualisation de la PERE. En remplacement, la Politique Nationale de l'Education Relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD) est désormais mise en place.

Cette mise à jour est d'autant plus nécessaire que la tendance mondiale s'achemine d'avantage vers la mise en place du mécanisme de développement durable. D'ailleurs, suite à la conférence de RIO+20 au Brésil, l'économie verte devrait constituer le principal levier pour le développement.

Le présent document est issu du travail concerté entre les différents acteurs (public et privé) œuvrant dans le domaine de l'ErE et constitue un cadrage global pour toutes les activités y afférentes.

La mise en œuvre de la PErEDD ne saurait toutefois être effective sans l'engagement de toutes les parties prenantes : l'Etat, les ONGs, le secteur privé, les collectivités et jusqu'aux individus.

J'exhorte ainsi tout un chacun à participer à sa mise en œuvre car l'Education Relative à l'Environnement pour le Développement Durable (ErEDD) est l'affaire de tous. En effet, qui serait à même de protéger l'environnement si ce n'est une population responsable, éduquée en la matière et jalouse de la nature exceptionnelle dont elle dispose ?

Pour finir, au nom du Ministère de l'Environnement et des Forêts, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document.

Le Ministre de l'Environnement et des Forêts

SOMMAIRE

I.	Définition des mots clés	11
II.	Introduction	13
III.	Contexte	14
IV.	Principes de la PErEDD	15
V.	Enjeux de la PErEDD	15
VI.	Les thématiques environnementales	17
VII.	Objectifs	17
VIII.	Finalité	17
IX.	Orientations stratégiques	18
X.	Cadre de mise en œuvre	19
10.1.	Cadre institutionnel	19
10.2.	Cadre de financement	19
10.3.	Plan d'action	19
10.4.	Acteurs et parties prenantes	20
XI.	Conditions de réussite	20
XII.	Conclusion	20

I. Définition des mots clés

o Environnement¹ :

C'est l'ensemble des milieux naturels, artificiels y compris les facteurs humains et socioculturels qui intéressent le développement national

o Education² :

L'Education est un processus d'apprentissage complexe dont la finalité est le développement (la réalisation, l'épanouissement, l'actualisation,...) de la personne au sein de son groupe social, conformément aux spécificités de l'espèce et de la condition humaine telle que chaque culture ambiante les définit. Elle est plus que l'information, la communication, l'enseignement ou la formation.

o Education relative à l'Environnement (ErE)³ :

C'est un processus qui amène les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'Environnement, tant naturel que créé par l'homme - complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels - ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'Environnement et à la gestion de la qualité de l'Environnement.

o Développement durable (DD)⁴:

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins à venir. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, culturelles, sociales et économiques des activités de développement.

o Education en vue du Développement Durable (EDD)⁵ :

C'est l'acquisition de connaissances, de valeurs et de concepts relatifs au développement durable

o Education Relative à l'Environnement pour le Développement Durable (ErEDD) :

C'est un processus d'apprentissage par lequel les individus et les collectivités acquièrent les connaissances et les valeurs essentielles à la compréhension de l'Environnement dans lequel l'Homme interagit continuellement avec les autres éléments qui le constituent. Acquis permettant par la suite de développer les attitudes, les comportements et les compétences nécessaires à la prévention et à la solution des problèmes de l'Environnement dans l'optique de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

¹ Définition issue de la *Charte de l'Environnement malagasy*, 2012

² Définition issue du programme ARPEGE, 2006

³ Définition issue de la Conférence de Tbilissi en 1977

⁴ Définition issue de la *Charte de l'Environnement malagasy*, 2012

⁵ Définition issue du *Rapport de suivi et Evaluation de DEDD* - UNESCO 2004-2005

- **Education formelle** ⁶:

C'est l'éducation qui est dispensée par le système éducatif classique, hiérarchiquement structuré et organisé selon des paliers successifs, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

- **Education non formelle** ⁷:

Ce sont les activités éducatives organisées en dehors du système d'enseignement officiel à l'intention de groupes particuliers poursuivant des objectifs d'apprentissage spécifiques.

- **Education informelle** ⁸:

C'est le processus qui permet à tout individu d'acquérir des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances à la faveur de l'expérience quotidienne, par exemple auprès de la famille, des amis, des groupes de pairs, dans les médias et sous l'effet d'autres influences et facteurs présents dans son environnement.

⁶ Définition donnée par l'UNESCO dans *Jeunesse, éducation et action au seuil du siècle prochain et au-delà*, 1998

⁷ IDEM

⁸ IDEM

II. Introduction

Suite à sa séparation du continent africain il y a des millions d'années, la biodiversité de Madagascar a évolué en vase clos. Ainsi, vrai sanctuaire de la nature, la Grande Ile compte des espèces animales et végétales qui ne se rencontrent nulle part ailleurs dans le monde.

Cette nature unique au monde est toutefois menacée car la population étant majoritairement pauvre, on constate une forte dépendance au milieu naturel et les activités de subsistance se traduisent par une exploitation irrationnelle des ressources naturelles. La précarité économique et sociale prévalant dans le pays, de laquelle résulte des comportements irresponsables constitue ainsi une menace pour son environnement.

Par ailleurs de nombreux problèmes environnementaux sont constatés notamment des cas de pollution de l'air, de l'eau, du sol et des nuisances diverses dues aux industries et autres activités économiques, ainsi que l'amoncellement des ordures causé par le manque de moyens et d'infrastructures. Sans oublier les phénomènes ayant des origines d'ordre externe tel le changement climatique et dont les effets se font sentir de plus en plus. Qui plus est, Madagascar comme la plupart des pays en développement présente une forte vulnérabilité face au changement climatique.

Face à cette situation, l'ErEDD tient une place importante dans toute démarche de protection de l'Environnement car ayant pour cible ultime l'individu, elle favorise des résultats ancrés sur des bases solides et s'inscrivant sur le long terme.

Madagascar est déjà engagé sur la voie de l'ErE à travers la mise au point du Décret N° 2002-751 du 31 juillet 2002 fixant la Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement (PERE). La PERE présente néanmoins des limites car elle ne fournit pas une compréhension commune de ce qu'est l'ErE ; elle ne définit pas des orientations claires à l'endroit des acteurs et présente une lacune en matière de coordination et d'harmonisation des actions, ce qui a incité chaque acteur à agir à sa guise ; les moyens structurels et financiers pour sa mise en œuvre sont respectivement non appliqués et non coordonnés; de même aucun suivi-évaluation au niveau national n'a été effectué⁹.

Dans le cadre de cette mise à jour, Madagascar adhère aux résolutions prises au niveau international préconisant l'établissement d'une éducation relative à l'environnement dans les programmes des pays. Le Chapitre 36 de l'Agenda 21 issu du Sommet de Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992 porte sur la Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. La Conférence de Tbilissi (Géorgie) au mois d'octobre 1977 et la Conférence de Tbilissi+35 au mois de septembre 2012 sont axées respectivement sur l'éducation relative à l'environnement et l'éducation environnementale pour un développement durable. L'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) énonce dans l'objectif 2 : « Assurer l'éducation primaire pour tous » et dans l'objectif 7 : « Assurer un environnement durable ».

La mise à jour de la PERE s'impose alors. Par ailleurs, une réorientation du système éducatif dans toutes ses formes (formel, non formel et informel) est nécessaire pour former des citoyens aptes à concilier développement économique, progrès social et protection de l'Environnement. Bref, l'enjeu est d'obtenir un capital humain réceptif aux valeurs véhiculées par le concept de développement durable pour la construction d'une nation forte et prospère.

L'objet de ce document est de formuler une politique visant l'instauration, à l'échelle nationale, de l'éducation environnementale, outil indispensable pour le pays dans la marche vers le

⁹ Cf. *Valeur scientifique et référence en ErE à Madagascar*, Tome I, UNESCO, 2011

développement durable (DD). Ce qui implique de donner une orientation aux acteurs afin d'assurer une harmonisation de toutes les actions allant dans le sens de l'éducation relative à l'environnement.

L'ErE constitue un moyen pour une transformation de la société et peut contribuer à solutionner les crises récurrentes qui minent le pays sur le plan environnemental, social, économique et politique. Cette politique actualisée énonce **la finalité** et indique les **orientations stratégiques** ainsi que le **cadre de mise en œuvre** des activités d'ErEDD.

III. Contexte

Figurant parmi les hot spots mondiaux de la biodiversité, Madagascar présente un niveau d'endémicité exceptionnel. Ainsi, par exemple, sur les 14 000 espèces de plantes que l'île renferme 9 700 sont endémiques. Mieux encore, ce taux est de 100% pour les 101 espèces de lémuriens découverts jusqu'ici. Cette richesse naturelle est toutefois menacée car 383 espèces figurent dans la liste rouge de l'IUCN des espèces menacées dont 41 en danger critique de disparition¹⁰.

La dégradation de l'environnement ne saurait être dissociée de la pauvreté. La population est majoritairement rurale avec un taux de 80 % et présente une forte dépendance vis-à-vis des ressources forestières surtout pour les besoins en énergie (bois de chauffe et charbon de bois). Une prédominance de la classe d'âge des jeunes est aussi constatée car 20% sont âgés de 5 ans ou moins et 49% ont 15 ans ou moins. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 71,4% en 2009¹¹.

L'harmonisation des investissements avec l'environnement constitue également un défi majeur. Des efforts sont déjà engagés dans ce sens vu la mise en place du décret de Mise en compatibilité des Investissement avec l'Environnement (MECIE). Certaines grandes exploitations continuent néanmoins de causer de gros dégâts sur l'environnement au niveau de leur site d'activité. Quant aux petites exploitations, leurs effets cumulés produisent également des impacts environnementaux non négligeables. Celles-ci n'étant pas soumises au décret MECIE mais sont plutôt prises en charge par les textes communaux.

Parmi les défis figure aussi l'éradication des trafics illicites d'espèces animales et végétales dont entre autres le trafic de bois de rose qui rend Madagascar tristement célèbre. Des individus appartenant aux sphères économiques et politiques sont soupçonnés de participer à ces commerces illégaux. Ce qui implique un besoin profond en matière d'ErE à tous les niveaux, en parallèle à la lutte contre la corruption.

Couplé à ces caractéristiques démographiques et cette situation environnementale, les crises politiques récurrentes dans le pays depuis l'indépendance expliquent la stagnation, voir la régression de l'économie. De 2007 à 2010, on a vu l'incidence de pauvreté passer de 66,4% à 76,5%. Plus de la moitié de la population (56,5%) vit dans la pauvreté extrême¹². Madagascar se trouve désormais dans l'impossibilité d'atteindre plus d'un OMD sur 8 d'ici à 2015. Jusqu'en 2010 pourtant 3 OMD sur 8 étaient susceptibles d'être atteints¹³. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0.483 en 2012, Madagascar se situe ainsi au 151^{ème} rang mondial sur un total de 187 pays¹⁴.

La dégradation de l'environnement vient de ce fait de l'Homme, mais il en va de même pour sa restauration et sa préservation. A cet effet, l'ErEDD joue un rôle prépondérant quant au changement de mentalité de chaque individu à adopter des comportements responsables envers son environnement.

¹⁰ REEM 2012, p.10

¹¹ INSTAT, EPM 2010

¹² REEM 2012, p.08

¹³ Programme intérimaire des Nations Unies à Madagascar 2012-2013, p.05

¹⁴ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2013, p.162.

Par ailleurs, des expérimentations ont démontré le lien fort entre la préservation de l'environnement et le développement socio-économique de la population car il n'y a pas de développement sans conservation de l'environnement.

Par de-là la protection de l'environnement pure qui a montré ses limites, le DD avec ses trois composantes (économie, social et écologie) constitue désormais la finalité que l'on veut donner à toute action. L'ErE devient un outil indispensable pour parvenir à cet objectif ultime. D'où la nécessité de l'introduction du concept de développement durable dans la mise à jour de la PERE.

Malgré les limites constatées, la PERE présente néanmoins certains points forts : l'élaboration de cette politique traduit la volonté des instances étatiques à protéger l'environnement, le nombre élevé des acteurs démontre le fort engagement des partenaires, par ailleurs c'est également dans le cadre de la PERE que les Cellules Environnementales au sein de chaque Département ministériel ont vu le jour.

Sur le plan national, la PErEDD s'inscrit dans le cadre de la Constitution de la République de Madagascar ainsi que la Charte de l'Environnement Malagasy. Sur le plan international, les Sommets de Rio de Janeiro ainsi que l'OMD constituent également un cadre de référence.

IV. Principes de la PErEDD

Cette politique trouve ses fondements dans les grands principes régissant le DD.

- Le Principe de précaution incite à ne pas attendre l'irréparable pour agir et dans la même lignée, le principe de prévention interpelle sur l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ». A la base de ces deux principes se trouve donc l'éducation.
- Le principe d'économie et de bonne gestion est focalisé sur l'une des missions de l'ErEDD : réduire les gaspillages, car « qui veut voyager loin ménage sa monture ».
- Dans le principe de responsabilité, celui qui dégrade doit réparer car chaque citoyen est responsable de ses actions vis-à-vis de l'environnement.
- Le principe de participation sous-entend que les questions environnementales sont l'affaire de tous car tous sont concernés, tous sont décideurs et tous sont acteurs.
- Le principe de solidarité dans le temps et dans l'espace implique que l'environnement que Madagascar possède est un bien commun et qu'il faut réduire les fossés entre riches et pauvres. Joint à cela, le principe d'équité intergénérationnelle exhorte à léguer aux générations futures un monde viable en encourageant l'équilibre entre développement et environnement, une autre mission de l'ErEDD.
- Le principe de transversalité et de globalité incite à la planification des objectifs et à les traduire en stratégie d'actions. En effet, l'environnement a un caractère transversal et par conséquent, l'ErEDD l'est aussi. Ceci impliquant la notion de partenariat et de coopération.
- Le principe de subsidiarité soutient les initiatives qui traitent les problèmes localement et dans le respect de la culture et des valeurs régissant les populations autochtones.

Par ailleurs, tout en tenant compte du contexte de mondialisation dans lequel évoluent les individus, L'ErEDD doit être adaptée à la culture Malagasy. Elle s'efforce d'inculquer l'esprit critique et créatif dans le processus éducatif selon une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire. Elle sera réadaptée au fur et à mesure des avancements de la science et des résultats des recherches favorables à l'application d'un mode de vie durable.

V. Enjeux de la PErEDD

L'efficacité de la PErEDD est conditionnée par son intégration dans toutes les formes d'apprentissage : tout au long de la vie et couvrant tous les aspects de la vie, sur le lieu de travail, à la maison et au sein de la société en général.

Tout individu, quelle que soit sa tranche d'âge d'appartenance et sa catégorie sociale est en situation d'apprentissage et il est en même temps acteur de son développement et de celui de son propre pays. L'ErEDD sert alors d'outil pour que cet apprentissage mène vers le DD.

Les jeunes constituent une cible privilégiée car de charges ils deviennent acteurs et ils regorgent encore de potentiels inexploités, de même que les vecteurs de communication du fait de leur influence sur un plus grand nombre.

- Du point de vue institutionnel :

La bonne gouvernance et la décentralisation sont des aspects essentiels dans la réalisation de la PErEDD. La mise en œuvre et le suivi de cette politique nécessite une mise à disposition des ressources humaines et financières adéquates. L'harmonisation et la coordination des politiques sectorielles est aussi nécessaire, ainsi que l'appropriation de la PErEDD par les secteur-clés. Ceci se traduisant par l'intégration de la perspective de durabilité dans leurs activités.

- Du point de vue social :

L'ErEDD ne se limite pas à l'acquisition de connaissances, elle incite à la prise de conscience et inculque des valeurs qui conduisent à l'action et aide l'individu à avoir une estime de soi tout en respectant son environnement. L'ErEDD place tout un chacun face à ses responsabilités quant à l'adoption de mode de consommation et de production durable. Elle favorise l'équité sociale et proscrie toute forme de discrimination à l'égard des femmes, des couches défavorisées, des analphabètes ou encore des handicapés.

Elle tient pour cible toutes les tranches d'âge de la population appartenant aux deux sexes : enfants, jeunes, adultes, personnes âgées. Elle encourage particulièrement la participation active des jeunes en tant que force latente de changement social et de lutte contre la pauvreté tout en tenant compte du rôle prépondérant des générations actuelles qui œuvrent déjà dans le monde actif. Par ailleurs, tout citoyen doit avoir un accès égal à l'information et aux services d'appui au développement.

- Du point de vue économique :

La PErEDD promeut l'avènement de l'économie verte¹⁵ et des initiatives éco-citoyennes¹⁶. Ceci se traduit par : la création d'emplois verts et d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées à la population, l'utilisation des technologies propres ne portant pas préjudice à l'environnement, la mise au point de produits certifiés et labellisés verts ainsi qu'un partage équitable des richesses.

Elle s'efforce d'infléchir vers une réorientation des flux financiers en faveur des investissements dans les entreprises durables. La PErEDD admet également la nécessité d'instaurer des mécanismes de paiements pour les services environnementaux, en faveur des pays en développement en particulier.

- Du point de vue environnemental :

La PErEDD, en formant des individus responsables, contribue à une bonne gestion des ressources naturelles afin d'éradiquer toute forme d'exploitation irrationnelle et de trafic illicite. Elle favorise la restauration du capital naturel ainsi que la réduction des empreintes écologiques¹⁷ au niveau individuel et collectif, du point de vue des déchets et du rejet de gaz à effet de serre notamment.

Les connaissances acquises dans le cadre de l'ErEDD préparent les communautés humaines à faire face aux effets du changement climatique et aux risques dues aux catastrophes naturelles et aide à l'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels. Elles inculquent à chaque citoyen le réflexe

¹⁵Selon le PNUE, l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

¹⁶ L'écocitoyenneté désigne les actions qui visent à changer les comportements et les pratiques des individus et des collectivités afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des populations. C'est une notion qui renvoie aux droits et aux devoirs des habitants de la planète par rapport à l'environnement.

¹⁷ « L'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour la production des ressources utilisées et l'assimilation des déchets produits par une population définie à un niveau de vie spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète ». Définition du Pr William E. Rees, un des pères de ce concept.

environnemental et l'incitent à adopter des actions de préservation face aux problèmes environnementaux, pour ne citer que les feux de brousse ou encore les maladies liées à la dégradation de l'environnement.

VI. Les thématiques environnementales

L'application de l'ErEDD ne peut se faire qu'à travers le traitement des thématiques environnementales qui en constituent l'objet. Ces thématiques environnementales étudiées dans le cadre de l'ErEDD sont subdivisées en deux catégories : les thématiques en relation direct avec le milieu physique et celles se rapportant aux sociétés humaines.

Les thématiques en rapport avec le milieu sont :

- La pollution et les déchets ;
- Le changement climatique ;
- Les problèmes environnementaux engendrés par l'extraction minière ;
- La déforestation, incluant entre autres les feux de brousse et les coupes illicites ;
- La dégradation du sol ;
- La désertification ;
- La gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- La gestion des zones marines et côtières, incluant entre autres la lutte contre l'érosion marine et côtière et la protection des mangroves et des récifs coralliens.

Les thématiques relatives aux sociétés humaines sont :

- La lutte contre la pauvreté ;
- La gestion de la croissance démographique et l'amélioration de la vie sociale ;
- La gestion de la migration interne incluant l'exode rural ;
- L'intégration de l'ErEDD dans les processus de production ;
- La prévention et la lutte contre les différents fléaux naturels ou artificiels ;
- L'Environnement et la Culture.

Chaque acteur est tenu d'adapter la thématique choisie suivant les politiques sectorielles et les spécificités régionales.

D'autres thématiques peuvent être proposées par le Conseil National de l'ErEDD (CNErEDD) selon l'évolution du contexte environnemental du pays.

VII. Objectifs

L'ErEDD a pour objectif principal de développer la conscience environnementale de chaque individu pour l'acquisition de savoir, de savoir-faire et de savoir être allant dans le sens du développement durable.

Quant aux objectifs spécifiques, ils se déclinent comme suit :

- mobiliser la conscience environnementale de la population en réveillant en elle la fierté, en lui révélant la beauté, le caractère unique et l'intérêt que porte le monde entier à son environnement ;
- promouvoir un élan national de respect de la vie et de l'environnement ;
- instaurer le concept de solidarité nationale sans lequel notre Nation ne saurait retrouver le bonheur de vivre ensemble ;
- inculquer le respect de la différence et partant le respect de l'autre et de soi-même ;
- inciter chaque citoyen à inclure la notion de développement durable et de gestion rationnelle des ressources dans toutes actions : autant dans les activités professionnelles que dans la vie quotidienne.

VIII. Finalité

La PErEDD promeut une éducation visant à former des citoyens responsables, solidaires et engagés à agir individuellement et collectivement dans un environnement harmonieux pour un développement durable du pays.

IX. Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques constituent le noyau dur de la PErEDD car les acteurs et les parties prenantes devront s'y référer dans toute activité d'ErEDD. Elles permettent donc l'harmonisation des actions.

L'utilisation de la langue Malagasy, « langue maternelle », comme outil de communication et de transmission de tous les savoirs et connaissances à tous les apprenants est fortement recommandée. Ceci aidera en effet à faciliter la communication des messages environnementaux et à la compréhension mutuelle dans les actions d'ErEDD ainsi développées.

La PErEDD est déclinée en six (06) orientations stratégiques.

9.1 Intégration du concept de l'ErEDD dans toute activité d'éducation et de formation tout en adaptant les actions aux réalités locales.

- Intégration de l'ErEDD dans le système éducatif et de formation publique et privé (formel, informel et non-formel) en termes de contenu, de méthodes d'apprentissages et d'enseignement ainsi que de renforcement de capacité.
- Intégration de l'ErEDD dans la formation initiale et continue de tout éducateur, enseignant et formateur.
- Développement des filières de formation professionnelle destinées aux emplois verts pour parvenir à l'économie verte.

9.2. Création d'une Plateforme pour favoriser l'échange, la coordination permanente et le suivi-évaluation pour l'avènement d'un partenariat stratégique entre tous les acteurs dans la mise en œuvre de la PErEDD.

- Mise en place d'une Plateforme d'échange d'information et d'expérience pour assurer la coordination en matière d'ErEDD, favoriser la rencontre et donner aux différents acteurs l'opportunité de concrétiser leurs projets et d'agir localement.
- Développement d'une collaboration permanente, d'une complémentarité et d'un partenariat stratégique entre tous les secteurs pour assurer la disponibilité de toutes les ressources nécessaires à la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des actions en ErEDD.

9.3. Communication omniprésente de l'ErEDD dans les activités médiatiques, de la NTIC et communautaires

- Obligation pour tous les acteurs dans le domaine de la communication médiatique et de la NTIC d'insérer le volet ErEDD dans leur support respectif.
- Dans le cadre de l'éducation informelle, instaurer des stratégies de communication impliquant les acteurs et intervenants en ErEDD dans chaque secteur et au niveau communautaire afin d'atteindre les cibles à tous les niveaux.

9.4. Capitalisation des connaissances et promotion de la recherche

- Gestion des savoirs et des connaissances, capitalisation des expériences, création d'un Centre national de formation et de recherche en environnement et mise à niveau des formations pour permettre une compréhension commune et une mise à jour régulière de la pratique de l'ErEDD.

- Promotion et valorisation de la recherche et des innovations se rapportant à l'ErEDD pour permettre la mise au point d'activités et de travaux ayant des impacts pratiques dans la vie des populations.

9.5. Engagement de l'Etat en termes d'activité et de financement

De par son rôle régalien :

- L'Etat met en avant l'importance de l'ErEDD en l'introduisant parmi les programmes prioritaires pour chaque secteur.
- L'Etat investit dans l'ErEDD sur le long terme par une allocation budgétaire régulière et permanente. Ceci étant la condition pour que le pays accède au développement durable.

9.6. Engagement de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes à participer et à contribuer dans l'ErEDD en termes d'activité et monétaire.

- Engagement de toutes les parties non étatiques œuvrant dans le domaine de l'environnement ou exploitant les ressources naturelles à s'intégrer en terme d'activités et à contribuer en terme budgétaire dans l'ErEDD.

X. Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de la PErEDD nécessite la mise en place d'un cadre institutionnel et d'un cadre de financement. Elle sera traduite en Plan d'action où tous les acteurs et les parties prenantes ont leur rôle à jouer.

10.1. Cadre institutionnel

La coordination de la PErEDD relève du Ministère chargé de l'Environnement. Quant à sa mise en œuvre, elle est assurée par tous les acteurs dans les différents secteurs d'activités selon les trois domaines d'intervention de l'ErEDD (formel, non formel et informel).

Au niveau national

Le Ministère chargé de l'Environnement est appuyé d'une part par le Conseil National de l'ErEDD (CNErEDD), un organe consultatif, composé par les Départements ministériels, les ONGs et les associations concernés, et d'autre part par le Secrétariat Exécutif de la PErEDD. La liste des membres du CNErEDD et du Secrétariat Exécutif, ainsi que leurs attributions respectives seront fixées par voie réglementaire.

Au niveau régional

Création de la Plateforme régionale de l'ErEDD dont les membres sont constitués par tous les acteurs régionaux.

Les Plateformes régionales seront mises en place par texte régional.

10.2. Cadre de financement

Mise en place d'un « basket-fund » par voie réglementaire pour assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la PErEDD.

Par ailleurs, de nouveaux mécanismes de financement pérenne seront à développer pour assurer le financement durable des activités de mise en œuvre de la PErEDD.

10.3. Plan d'action

La Politique de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable sera traduite en Plan d'action prioritaire qui sera développé en fonction des Secteurs concernés.

La mise œuvre sera réalisée en collaboration avec les acteurs et les parties prenantes.

Cette politique et le Plan d'action qui en découle constituent le cadre de référence pour toute action à entreprendre en matière d'ErEDD à Madagascar.

Le Plan d'action prioritaire de la PErEDD sera traduit en plans d'actions sectoriels lesquels comprendront des thématiques environnementales.

10.4. Acteurs et parties prenantes

Les acteurs environnementaux et les parties prenantes à l'ErEDD sont constitués par toute personne physique et morale ayant des droits et obligations dans la gestion de l'environnement.

Il sont constitués par un large éventail, pour ne citer que les Centres de formation, les Instituts, les Etablissements scolaires (enseignement général et technique), les Associations, les ONGs, les Sociétés civiles, les opérateurs économiques et les investisseurs, les Départements sectoriels, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTDs), les Communautés de base (COBA), les élus, les leaders d'opinion, les leaders des partis politiques, les groupes de pression, les groupes d'intérêt, les parents d'élèves. Selon les moyens dont ils disposent ainsi que leur cible, les acteurs et les parties prenantes sont libres d'intervenir dans les trois domaines de l'éducation : formel, non formel et informel.

XI. Conditions de réussite

La réussite de la présente politique est conditionnée par :

- **La pérennité des instances étatiques :**
En effet, la non-continuité de l'Etat due à la difficulté pour le pays d'accéder à une stabilité politique durable constitue une menace permanente pour la mise en œuvre de la PErEDD.
- **La disponibilité de la relève :**
De par le passé, le constat de politiques restées lettres mortes n'est pas rare. Suite au départ à la retraite ou au décès de ses élaborateurs, aucune passation n'est effectuée et les documents tombent alors dans l'oubli.

XII. Conclusion

La Politique Nationale de l'Education Relative à l'Environnement pour le Développement durable, déclinée en six orientations stratégiques est une politique élaborée selon un concept nouveau.

Son champ d'application embrasse un éventail très large d'acteurs, de parties prenantes et de cibles. Elle s'adresse aux individus mais aussi aux collectivités, au secteur public tout autant qu'au secteur privé. En matière d'éducation environnementale désormais, tant formelle, non formelle qu'informelle, le développement durable est le maître mot. Qui plus est, l'aspect transversal de l'environnement fait de la PErEDD une politique qui doit être prise en compte par tous les secteurs de développement dans la formulation de leur politique de développement respectif.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Education Relative à l'Environnement pour le Développement Durable contribue ainsi à l'avènement d'une Nation inscrivant ses actions dans la pérennité. Dans cette dynamique, le Ministère chargé de l'Environnement fait office d'interface et de catalyseur.

Vu pour être annexé au DECRET N°2013-880 du 23 Décembre 2013, fixant la Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD)

Pour ampliation conforme

Antananarivo le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

RALALA Roger